

Dijon, le 04 octobre 2024

Commission de surveillance des opérations électorales du 03 octobre 2024

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE) de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis s'est réunie le jeudi 03 octobre 2024 afin de valider ou d'invalider la liste présentée en vue de l'élection, au titre du Comité de Saône-et-Loire, des délégués à l'assemblée générale de la FFT et de la liste présentée en vue de l'élection, au titre du Comité de Saône-et-Loire, du Comité de direction .

Après vérification de la liste reçue, la CSOE a décidé de valider la liste suivante :

Liste au titre de la délégation à l'assemblée générale de la FFT :

- Titulaire : Marion GOUJON
- Suppléant : Roselyne GODARD

Liste au titre de l'élection du Comité de direction du Comité départemental :

- Tête de liste : M. GOUJON

Publication en sera faite sur le site internet de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis. Cette décision est susceptible de recours devant la Commission fédérale des litiges. Ce recours expire 48 heures à compter de la publication horodatée de l'avis de la CSOE sur le site Internet de la Ligue (Article 126 des Règlements administratifs de la FFT).

Cette liste peut être consultée au siège de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis, situé 13 rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon.

Joris BARBOTTIN

Président de la CSOE de la Ligue de
Bourgogne-Franche-Comté

